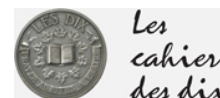


Les Cahiers des dix



Le ministre Hector Perrier, l'instruction obligatoire et la culture, 1940-1944

Minister Hector Perrier, Compulsory Schooling and Culture, 1940-1944

Fernand Harvey

Number 65, 2011

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1007778ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1007778ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Harvey, F. (2011). Le ministre Hector Perrier, l'instruction obligatoire et la culture, 1940-1944. *Les Cahiers des dix*, (65), 251–281.
<https://doi.org/10.7202/1007778ar>

Article abstract

Hector Perrier was appointed as Quebec's Provincial Secretary in Premier Adélard Godbout's Liberal cabinet. During his mandate which happened to coincide with the Second World War, he pursued the cultural policies initiated by his predecessor Athanase David between 1919 and 1936. His most important contributions in this field were the creation in 1942 of the province's Conservatory of Music based in Montreal and Quebec City as well as the purchase by the Quebec Government of the Saint Sulpice Library in Montreal and its reopening to the public. Moreover, he left his mark on the political debate of his day through the establishment of compulsory schooling in 1943 after obtaining the support of a majority of members of the Catholic Committee of the Council of Public Instruction including most notably that of Cardinal Rodrigue Villeneuve, Archbishop of Quebec.

Le ministre Hector Perrier, l'instruction obligatoire et la culture, 1940-1944

PAR FERNAND HARVEY*

L'analyse du changement social se doit de tenir compte du poids des institutions et du rapport de force entre les groupements en présence qui s'appuient, fort souvent, sur des positions idéologiques antagonistes ou des calculs politiques à court terme. Il en est de même de l'analyse des politiques en matière d'éducation et de culture. Cela dit, la place des acteurs et de leurs réseaux est tout aussi pertinente. Un réformateur en éducation ou un bâtisseur de nouvelles institutions culturelles doit, pour atteindre son objectif, pouvoir bénéficier d'une conjoncture favorable. Mais il lui est aussi nécessaire de faire preuve de volonté et de souplesse pour aller de l'avant.

Pour l'historien ou le sociologue, il importe, par ailleurs, de tenir compte des *limites à l'horizon de l'action* qui correspondent à ce qu'une société, ses institutions et ses mouvements sociaux sont en mesure d'accepter dans le changement social proposé. Juger le passé en fonction du présent sans tenir compte du contexte conduit à d'inévitables anachronismes. L'histoire des politiques culturelles au Québec s'inscrit dans cette problématique d'ensemble où les institutions, les groupements sociaux et les réseaux d'acteurs sont en interaction.

* L'auteur remercie madame Sophie Imbeault qui a effectué un travail de repérage important dans plusieurs fonds d'archives et dans les documents publics.



Le présent article fait suite à l'analyse des politiques culturelles d'Athanase David, de 1919 à 1936¹, et s'intéresse à l'action de son successeur, Hector Perrier. Celui-ci occupa le poste de secrétaire de la Province, de novembre 1940 à août 1944. Durant cette courte période qui coïncide avec les contraintes de la Seconde Guerre mondiale, Perrier poursuit, tout en la complétant, l'action culturelle amorcée par David, en plus de s'attaquer à un dossier que son prédécesseur n'avait jamais osé aborder : celui de l'instruction obligatoire.

Hector Perrier (1895-1978), avocat, secrétaire de la Province (1940-1944) et juge à la Cour supérieure du district de Montréal (1947-1970). Coll. Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

Les acquis de la politique culturelle d'Athanase David

Rappelons brièvement les principaux acquis institutionnels en matière de culture obtenus grâce à l'action d'Athanase David durant l'entre-deux-guerres : l'intensification des relations culturelles entre le Canada français et la France, la bonification des Bourses d'Europe pour les étudiants, la création des écoles des Beaux-Arts de Québec et de Montréal, la mise sur pied de la Commission des monuments historiques, l'ouverture d'un Service des archives provinciales, la création du Prix David en art et en littérature, la construction, puis l'ouverture à Québec du Musée de la Province ; enfin, le soutien financier du Secrétariat de la Province pour diverses institutions dans le domaine culturel. Jamais l'État québécois n'était autant intervenu dans le domaine de la culture, si bien qu'on peut parler d'un *avant* et d'un *après* Athanase David.

Avec les yeux d'aujourd'hui et compte tenu de la création du ministère des Affaires culturelles en 1961, toutes ces initiatives paraissent bien modestes, mais elles ont eu le mérite de semer les germes d'un développement culturel futur pour le Québec. David lui-même en était bien conscient. Dans une lettre adressée à l'historien Robert Rumilly en 1936, il affirme avoir voulu « faire quelque chose en faveur de la culture au Canada français ». Et d'ajouter : « Je n'ai pas eu, malheureusement, le temps d'accomplir toute la tâche, mais je ne doute pas que celui qui me remplacera aura tout autant à cœur que je l'avais, le désir de donner au Canada français, la force par laquelle s'affirmera un développement intellectuel supérieur². »

1. FERNAND HARVEY, « La politique culturelle d'Athanase David, 1919-1936 », *Les Cahiers des Dix*, n° 57, (2003), p. 31-83.
2. Athanase David à Robert Rumilly, Montréal, 29 juillet 1936. BANQ – Montréal, Fonds Robert Rumilly, P303, S1, SSS13, Correspondance générale.

L'intermède de l'Union nationale, 1936-1939

L'arrivée au pouvoir de l'Union nationale le 17 août 1936 allait-elle remettre en cause les acquis culturels du gouvernement Taschereau ? Rien ne permet de l'affirmer. Le nouveau secrétaire de la Province, Albiny Paquette, cumule ce ministère avec celui de la Santé. Il consacre un temps limité aux arts et à la culture, mais il ne remet toutefois pas en cause les législations de David.

Le changement de gouvernement donne lieu à quelques décisions partisanses. On abolit le poste de directeur général de l'enseignement des beaux-arts détenu par Charles Maillard, un proche d'Athanase David, qui conserve néanmoins la direction de l'École des Beaux-Arts de Montréal. Par ailleurs, le Prix David est renommé « Prix de la Province de Québec » en évoquant le fait que l'ancien secrétaire provincial n'avait pas financé ce prix de ses deniers personnels. Le Comité France-Amérique voit sa subvention coupée, malgré les protestations du sénateur Raoul Dandurand. Quant aux bourses d'Europe, Duplessis s'y montre favorable, tout en faisant amender la loi pour y inclure les États-Unis ou toute autre destination pertinente³.

Une analyse comparée des comptes publics à la fin du régime Taschereau (1935-1936) et sous le premier régime Duplessis (1937-1939) indique que les dépenses statutaires se maintiennent au même niveau ou augmentent légèrement dans certains secteurs. Par contre, on note une nouvelle tendance à distribuer de petits octrois de quelques centaines de dollars à diverses associations culturelles, notamment aux fanfares locales. Parmi les octrois spéciaux du secrétariat de la Province durant ce premier mandat de l'Union nationale, on note celui destiné au Deuxième Congrès de la langue française en 1937 (15 600\$), un autre pour le centenaire de la fondation de Sherbrooke (25 000\$) ou encore celui destiné à l'achat du manoir de Niverville à l'occasion du Tricentenaire de Trois-Rivières (5 000\$). À cela s'ajoute le financement de la participation du Québec à l'Exposition universelle de New-York en 1939 (96 650\$)⁴.

Les nouvelles initiatives en matière de culture demeurent cependant limitées sous le premier gouvernement Duplessis. En 1937, une loi de l'Assemblée législative officialise l'existence de l'École du Meuble, fondée en 1930 par Jean-Marie Gauvreau. Davantage qu'une simple école technique, l'École du meuble, issue de

3. Québec, Débats de l'Assemblée législative, 27 octobre 1936, p. 25 ; 2 avril 1937, p. 16 ; 23-24.

4. Québec, *Comptes publics*, 1936-37 ; 1938-39. Par ailleurs, Duplessis ne retient pas la proposition du sénateur Raoul Dandurand en faveur d'une participation du Québec à l'exposition universelle de Paris, en 1937.

l'École technique de Montréal, a joué un rôle important dans le développement du design au Québec. Au cours de son mandat, le gouvernement unioniste supporte aussi financièrement divers projets d'inventaires : l'Inventaire des œuvres d'art du Québec, dirigé par Gérard Morisset, dans le cadre des activités du Musée du Québec, ainsi que l'Inventaire des ressources naturelles des comtés de la Province, dont hérite l'économiste Esdras Minville. Ces inventaires économiques incluent aussi des enquêtes complémentaires menées par Jean-Marie Gauvreau sur l'artisanat traditionnel dans plusieurs comtés de l'est de la province⁵.

Cependant, aucun établissement culturel n'est créé entre 1937 et 1939. Le secrétaire de la Province, Albiny Paquette, se contente d'instituer une commission d'enquête sur l'enseignement de la musique au Québec, une initiative qui ne débouche pas sur la création d'un Conservatoire de musique provincial, comme on le souhaitait dans certains milieux.

Hector Perrier : profil d'un acteur sur la scène de l'éducation et de la culture

Après le bref mandat du gouvernement Duplessis, les libéraux dirigés par Adélard Godbout reprennent le pouvoir le 25 octobre 1939. Aussitôt, le pharmacien Henri Groulx est nommé secrétaire de la Province, poste qu'il cumule avec celui de la Santé, comme ce fut le cas pour son prédécesseur. Il ne semble pas avoir été l'homme de la situation pour les réformes envisagées par Godbout dans le domaine de l'éducation. De fait, la démission d'Athanase David en 1940, pourtant réélu dans Terrebonne, ouvre le comté pour une élection partielle. C'est alors que Godbout convainc Hector Perrier de s'y présenter. Il voyait en Perrier l'homme capable de mener à bien le délicat dossier des réformes en éducation. Après sa victoire, Perrier est donc nommé secrétaire de la Province, le 16 octobre 1940 en lieu et place d'Henri Groulx⁶.

5. À la découverte du patrimoine avec Gérard Morisset, Québec, Ministère des Affaires culturelles, 1981, 255 p. ; FERNAND HARVEY et SOPHIE-LAURENCE LAMONTAGNE, *La production textile domestique au Québec, 1827-1941. Une approche quantitative et régionale*, Coll. « Transformation », 7, Ottawa, Musée national des sciences et de la technologie, 90 p. Sur l'enquête Gauvreau, *ibid.* p. 59-69.

6. La démission d'Athanase David s'explique par sa déception de n'avoir pas été renommé secrétaire de la Province par Godbout. Ce dernier, craignant la mauvaise image rattaché à la fin de règne de Taschereau, lui avait plutôt proposé la présidence de la Chambre ; ce qu'il avait refusé. Il est nommé sénateur par le premier ministre Mackenzie King, le 9 février 1940.



Hector Perrier en compagnie du premier ministre Adélard Godbout, vers 1940.
Photographe inconnu. BAnQ – Montréal, Fonds Hector Perrier, P142, P15.

Le nouveau ministre Perrier pouvait afficher une feuille de route impressionnante et crédible comme personnalité publique. Détenteur d'une licence en droit (1920) ainsi que d'une licence en sciences politiques, économiques et sociales (1922) de l'Université de Montréal, il est admis au Barreau en 1922. Il pratique le droit de 1920 à 1947 en s'associant, notamment, au cabinet d'Athanase David. Son intérêt pour la politique remonte à 1920, alors qu'il est élu président de la Jeunesse libérale de la Province. L'enseignement universitaire s'ajoute à son expertise, puisqu'il enseigne le droit industriel à la Faculté des sciences sociales, économique et politiques de l'Université de Montréal, de 1930 à 1947. Il y côtoie régulièrement Édouard Montpetit, doyen de la Faculté. On le retrouve également très tôt dans l'organisation scolaire. Il est nommé membre de la Commission des écoles catholiques de Montréal, de 1928 à 1937 et président de son Comité de législation. C'est là qu'il fait la connaissance de Victor Doré, le nouveau président de la CÉCM, avec qui il se lie d'amitié. Les deux hommes partagent, du reste, les mêmes vues sur les réformes à apporter au système d'éducation au Québec. En 1933, Perrier est nommé au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Son association avec Athanase David n'est certainement pas étrangère à l'intérêt qu'il porte également à l'art et à la culture. S'y ajoute aussi l'influence de son épouse, Aline Paiement-Perrier, qui avait reçu une formation en musique. Elle sera très active sur la scène culturelle montréalaise à titre de présidente-fondatrice des Amis de l'Art, en 1942, une association qui s'intéresse à la musique symphonique, au théâtre, au cinéma, aux expositions artistiques et aux musées⁷.

Par rapport à Athanase David qui projette une image d'aristocrate, Hector Perrier, issu d'une famille ouvrière, a plutôt la réputation d'être un homme modeste et travailleur, selon Oswald Mayrand, un ami journaliste⁸. Rouge de tradition, ses idées réformistes suscitent maintes critiques en provenance des milieux conservateurs et nationalistes. Accusé, à tort, d'être un anticlérical, ce neveu de l'abbé Philippe Perrier, vicaire général de l'archidiocèse de Montréal, intente un procès à Arthur Laurendeau du Groupe de l'Action nationale en mars 1939 pour laver sa réputation⁹. De plus, ses prises de position en faveur d'un enseignement amélioré et précoce de l'anglais au niveau primaire, de même que son idée de réaliser un manuel unique en histoire du Canada qui serait publié en français et en anglais lui vaudront également l'inimitié des milieux nationalistes. Dans les faits, il se dit favorable au nationalisme pourvu qu'il soit ouvert aux autres et non replié sur lui-même. Ses idées dans ce domaine le rangent parmi les défenseurs d'un Canada biculturel et égalitaire, comme son prédécesseur Athanase David.

Perrier entre assez tardivement en politique active, soit en novembre 1940, à titre de député de Terrebonne. Ce comté à forte tradition libérale était représenté jusque-là par Athanase David à Québec et par Jules-Édouard Prévost à Ottawa.

Esprit vif et non dépourvu d'humour, Perrier défend avec vigueur et compétence ses dossiers en Chambre où il aura maintes occasions de croiser le fer avec Maurice Duplessis, alors chef de l'opposition. Au cours d'un débat concernant la Bibliothèque Saint-Sulpice, alors que Duplessis lui criait « Plus fort ! Plus fort ! Il me semble qu'une merveille telle que le secrétaire de la province devrait se faire entendre ! », Perrier lui répond du tac au tac : « Si le chef de l'opposition veut me prêter sa voix, je lui prêterai mes oreilles et il entendra très bien¹⁰ !

7. Sur les Amis de l'Art : <http://www.thecanadianencyclopedia.com>

8. OSWALD MAYRAND, *Hommage à Hector Perrier*, 7 février 1944, 4 p. BAnQ – Montréal, Fonds Hector Perrier P142.

9. ROBERT RUMILLY, *Histoire de la province de Québec*, tome 38, *La Guerre de 1939-1945*. Ernest Lapointe, Montréal, Fides, 1968, p. 237.

10. Québec, *Débats de l'Assemblée législative*, 13 février 1941, p. 12. Voir aussi : *Le Canada*, 14 février, p. 7.



Hector Perrier reçoit de ses partisans un chevreuil comme trophée, à la suite de son élection dans Terrebonne. *Le Canada*, 23 nov. 1940.

BAnQ – Montréal, BAnQ – Montréal, Fonds Hector Perrier, P142, P10.

La longue lutte en faveur de l’instruction obligatoire avant 1940

L’action de Perrier en faveur l’instruction publique obligatoire a été précédée d’une longue histoire de luttes idéologiques et politiques dont les origines remontent à la fin du XIX^e siècle¹¹. Sans reprendre ici toutes les étapes de cette saga, opposant conservateurs et ultramontains d’une part et libéraux radicaux ou modérés d’autre part, quelques rappels s’imposent.

Le ministère de l’Instruction publique, institué par le premier ministre Pierre-Joseph-Olivier Chauveau en 1867, avait été aboli par le gouvernement conservateur de Charles Boucher de Boucherville en 1875. On l’avait remplacé par une structure bi-confessionnelle autonome : le Comité protestant et le Comité

11. LOUIS-PHILIPPE AUDET, « La querelle de l’Instruction obligatoire », *Les Cahiers des Dix*, n° 24 (1959), p. 133-150.

catholique, coiffés d'un Conseil de l'Instruction publique sous la direction d'un surintendant, le tout rattaché nominalement au Secrétariat de la Province. Tous les évêques du Québec siégeaient de droit au Comité catholique qui s'occupait notamment du contenu des programmes scolaires¹². Du côté francophone, le secteur de l'éducation générale était donc dominé par l'Église catholique et échappait, de ce fait, à toute initiative du ministre responsable du secrétariat de la Province et au contrôle du Parlement. Sous le gouvernement libéral de Félix-Gabriel Marchand, une tentative est faite pour ressusciter le ministère de l'Instruction publique à la suite d'une loi votée en 1897, mais le projet avorte après avoir été bloqué au Conseil législatif, dominé par les conservateurs et les ultramontains¹³.

Après cette tentative avortée, un groupe d'hommes politiques et d'intellectuels de gauche, héritiers des idéaux de l'Institut canadien de Montréal, avaient poursuivi la lutte pour obtenir une loi de l'instruction obligatoire, à défaut d'un ministère de l'Instruction publique. Le plus radical d'entre eux, Godfroy Langlois, fondateur en 1910 du journal *Le Pays*, nouvelle version, préconisait une réforme du système scolaire en quatre volets : instruction obligatoire, gratuité scolaire, refonte des programmes et ministère de l'Instruction publique. Il va sans dire que cette position heurtait de front les évêques, d'autant plus qu'il était de notoriété publique que Langlois appartenait à la loge maçonnique de l'Émancipation¹⁴. On pourrait aussi ranger parmi les radicaux de l'époque T.-D. Bouchard, propriétaire du *Clairon de Saint-Hyacinthe* et député du même comté presque sans interruption, de 1912 à 1944, en plus d'avoir été ministre dans les cabinets de Taschereau et de Godbout. En 1916, il avait prononcé un discours retentissant au Club de Réforme de Québec sous le titre « Les libéraux et l'instruction publique¹⁵ ».

Jules-Édouard Prévost, journaliste et homme politique, est un autre acteur important dans la lutte pour l'instruction obligatoire au début du XX^e siècle. Élu sans interruption député fédéral du comté de Terrebonne, de 1917 à 1929, il devient ensuite sénateur représentant des Mille-Îles, en 1930. C'est sans doute à

12. LOUIS-PHILIPPE AUDET, « Le premier ministère de l'Instruction publique au Québec, 1867-1875 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 22, n° 2, 1968, p. 171-222.

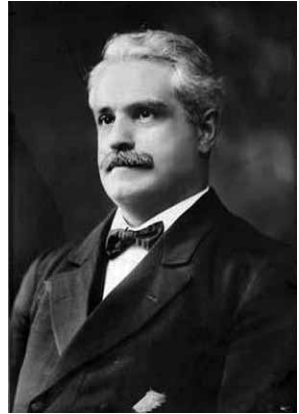
13. LOUIS-PHILIPPE AUDET, « Le projet de ministère de l'instruction publique en 1897 », *Mémoires de la société royale du Canada*, Vol. 1, 4^e série, juin 1963, p. 133-161, p. 150-151.

14. SERGE LAURIN, *Rouge, Bleu. La Saga des Prévost et des Nantel*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1999, p. 200-201.

15. T.-D. BOUCHARD, *Les Libéraux et l'instruction publique*, Saint-Hyacinthe, Imprimerie Yamaska, 1916, 48 p. cité dans : LOUIS PHILIPPE AUDET, *op. cit.*, p. 141. Voir aussi sa biographie : <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/bouchard-telephore-damien-2193/biographie.html>

titre de président de la commission scolaire qu'il est nommé au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique par le premier ministre Lomer Gouin en 1910. Il en demeure membre jusqu'à son décès en 1943.

Prévost est plus modéré que les Godfroy Langlois et T.-D. Bouchard dans ses idées de réforme et sans doute plus stratégique. Dans ses articles publiés dans *L'Avenir du Nord*, il partage avec Langlois l'idée de la gratuité scolaire et de l'uniformisation des manuels scolaires, mais se montre prudent en ce qui concerne une loi de l'instruction obligatoire et la création, à plus long terme, d'un ministère de l'Instruction publique. C'est que sa participation au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, en présence de conservateurs notoires tels que Thomas Chapais, de même que des évêques y siégeant de droit, lui avait fait prendre conscience de l'impossibilité de proposer des réformes radicales.



Jules-Édouard Prévost (1871-1943), journaliste, homme politique, propriétaire de *L'Avenir du Nord* (Saint-Jérôme) et membre du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique (1910-1943). Archives de la Ville de Montréal.

En 1918, il croit pourtant que le contexte se prête à une législation sur l'instruction obligatoire, d'où sa proposition de modifier la loi de l'instruction publique afin de permettre aux villes ayant une population supérieure à 1 000 habitants d'obliger les enfants de 7 à 14 ans à fréquenter l'école. Chiffres des recensements fédéraux de l'appui, il fait valoir que le Québec a le triste championnat de l'analphabétisme et du décrochage scolaire au Canada. Malgré sa démarche conciliante au sein du Conseil, il se heurte à l'opposition de M^{gr} Paul-Eugène Roy, évêque auxiliaire de Québec, qui réussit à faire rejeter la motion après en avoir réfuté les arguments¹⁶. Prévost devra attendre les dernières années de sa vie pour voir poindre des jours meilleurs en faveur de l'instruction obligatoire.

Le débat entre partisans et adversaires de cette législation controversée se poursuit à l'Assemblée législative en 1919¹⁷. Le fougueux T.-D. Bouchard mène le combat en faveur d'une telle législation, mais la plupart des députés du gouvernement Gouin, sans compter ceux de l'opposition conservatrice, se prononcent, contre pour des raisons idéologiques ou stratégiques. En dehors de la Chambre,

16. SERGE LAURIN, *op. cit.*, p. 201 et 204.

17. Québec, *Débats de l'Assemblée législative*, 20 février et 15 mars 1919.

les partisans du principe de la liberté scolaire pour les parents trouvent un porte-parole sans compromis en la personne de Charles-Joseph Magnan, inspecteur général des Écoles catholiques.

Dans un premier ouvrage sur le sujet intitulé *À propos d'instruction obligatoire*, précédé d'une lettre d'introduction du cardinal Louis-Nazaire Bégin, archevêque de Québec, Magnan répond aux propos du sénateur Raoul Dandurand en faveur de l'instruction obligatoire et aux remarques de l'abbé Joseph-Nazaire Dubois, visiteur des écoles de Montréal, sur le même sujet. L'instruction obligatoire dans divers pays, notamment en France et dans la province de l'Ontario, s'est avéré un échec, écrit Magnan, qui ajoute : « Dans tous les pays où l'instruction obligatoire est imposée, le ministère de l'éducation a suivi à brève échéance, accompagnée de l'école neutre¹⁸. » Dans un second ouvrage, *Éclairons la route* (1922), Magnan entreprend de répondre à Irving-O. Vincent, principal du King Edward School de Montréal, qui venait de publier *The Right Track*, un essai de combat critiquant le système scolaire de la province de Québec et la façon complaisante de compiler les statistiques de fréquentation scolaire par l'inspecteur général¹⁹. Magnan profite de l'occasion pour fustiger à nouveau les partisans de l'école neutre : « L'Histoire nous l'apprend, l'instruction obligatoire, puis l'école obligatoire ont été inventés dans les loges maçonniques et sont devenues aux mains des ennemis des traditions catholiques de France des armes perfides et puissantes [...] Il en sera de même dans la province de Québec²⁰. »

Au milieu des années 1930, les positions idéologiques tranchées contre l'instruction obligatoire commencent à évoluer. Des journaux comme *Le Jour*, *Le Canada*, *La Patrie*, *The Gazette*, critiquent les parents négligents et considèrent qu'on devrait les forcer à envoyer leurs enfants à l'école. Par ailleurs, le pape Pie XI intervient sur le sujet en 1929 dans son *Encyclique sur l'éducation chrétienne de la jeunesse*. Il se prononce en faveur d'une intervention de l'État dans le domaine de l'éducation, en plus de décréter symboliquement l'instruction obligatoire à la Cité du Vatican :

Il appartient spécialement à l'État, écrit-il, dans l'ordre du bien commun, de promouvoir de toute sorte de manières l'éducation et l'instruction de la jeunesse. [...] En outre, l'État peut exiger, et dès lors faire en sorte que tous les citoyens aient la connaissance nécessaire de leurs devoirs civiques et nationaux, puis un certain degré

18. CHARLES-JOSEPH MAGNAN, *À propos d'instruction obligatoire*, 1919, p. 38.

19. IRVING-O. VINCENT, *The Right Track*, Toronto, J. M. Dent & Sons, 1922.

20. JOSEPH-CHARLES MAGNAN, *Éclairons la route*, Québec, Garneau, 1922, p. 175.

de culture intellectuelle, morale et physique, qui, vu les conditions de notre temps, est vraiment requis par le bien commun²¹.

Hector Perrier prend en main le dossier de l’instruction obligatoire

Au seuil de la Seconde Guerre mondiale, les mentalités s’étaient progressivement transformées au Québec. Les adversaires de l’instruction obligatoire ne pouvaient plus évoquer la doctrine catholique ou la menace maçonnique pour s’y opposer. L’idée d’un ministère de l’Instruction publique allait néanmoins demeurer taboue jusqu’à la Révolution tranquille. Restent les questions de l’instruction obligatoire et de la réforme pédagogique rattachée à la formation des maîtres, ainsi que la révision des programmes et l’uniformité des manuels scolaires.

Lorsqu’il prend en charge le dossier des réformes en éducation, Hector Perrier sait qu’il devra jouer de prudence, instruit de l’expérience malheureuse de son ami Jules-Édouard Prévost et de tous les hommes politiques et journalistes progressistes qui s’étaient heurtés à un mur au cours des décennies précédentes. Par-dessus tout, il lui faut éviter de heurter les évêques de front. C’est donc au sein du Comité catholique qu’il doit d’abord trouver des alliés afin de ne pas obliger le gouvernement Godbout à faire machine arrière, comme ce fut le cas pour le gouvernement Marchand en 1897.

Perrier connaît bien le Comité catholique du Conseil de l’Instruction publique de l’intérieur puisqu’il en a été membre, de 1934 à 1940. Il peut compter sur un allié sûr en la personne de Victor Doré, un éducateur à l’esprit réformiste qui fait carrière à la Commission des Écoles catholiques de Montréal, avant d’en devenir président en 1928. Sa réputation de compétence et d’ouverture au changement lui vaut d’être nommé surintendant de l’Instruction publique par le premier



Victor Doré (1880-1954), surintendant de l’Instruction publique (1939-1954) et membre du Comité catholique du Conseil de l’Instruction publique.

Photo Paul Carpentier. BANQ – Québec, Coll. Initiale, E6, S7, SS1, P30499.

21. Cité dans LOUIS-PHILIPPE AUDET, *op. cit.*, p. 147.

ministre Godbout en 1939, sur les instances de Perrier²². Le ministre réussit également à rallier à sa cause le cardinal Rodrigue Villeneuve, archevêque de Québec. Quoique conservateur en matière de doctrine, c'est un homme de vaste culture. Il a fait carrière comme professeur, puis doyen de la Faculté de théologie de l'Université d'Ottawa au cours des années 1920, avant d'être sacré évêque de Gravelbourg (Sask.) en 1930, et nommé au siège archiépiscopal de Québec l'année suivante. Le cardinal Villeneuve s'était aussi beaucoup investi dans les questions sociales et les mouvements d'action catholique²³.

Peu de temps après sa nomination au conseil des ministres comme secrétaire provincial, Perrier charge le père Paul-Émile Beaudoin s.j. d'effectuer une étude statistique détaillée concernant les taux de fréquentation scolaire au Québec. Il lui demande, en outre, d'examiner les législations des provinces canadiennes et celles des pays étrangers en matière d'instruction obligatoire. De toute évidence, Perrier cherche à éviter le terrain idéologique pour privilégier celui, jugé plus sûr, des données statistiques. Le 10 décembre 1941, le Comité catholique vote une résolution unanime appuyant le projet d'enquête du père Beaudoin²⁴.

Cette étude statistique vise à préparer les esprits, mais Perrier se garde bien d'aborder la question de l'instruction obligatoire à l'Assemblée législative, préférant attendre le moment propice. Sa prudence, comme celle de Godbout, n'était pas nouvelle. Lors de son discours d'investiture à titre de nouveau député de Terrebonne, le 3 novembre 1940, Perrier avait affirmé sa volonté de procéder à des réformes en éducation, sans trop en préciser la nature :

Il n'est rien qui m'empêchera, si la chose est possible, de faire les réformes qui s'imposent pour donner à notre jeunesse, selon l'expression du premier ministre, un enseignement plus pratique et plus réaliste. [...] Depuis quinze ans, je travaille dans le domaine éducationnel avec toutes les sommités religieuses et civiles et partout on reconnaît les lacunes qui existent dans notre enseignement et on veut y remédier. Est-ce qu'il serait plus criminel pour moi de le dire tout haut que pour d'autres de le penser tout bas ?²⁵

22. <http://faculty.marianopolis.edu/c.belanger/quebechistory/encyclopedia/VictorDore.htm>
Victor Doré quitte le poste de surintendant en 1946 pour devenir ambassadeur du Canada en Belgique.

23. JEAN LEBLANC, *Dictionnaire biographique des évêques catholiques du Canada*, Montréal, Wilson & Lafleur, 2002, p. 859-866.

24. Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, *Procès-verbal du 17 décembre 1942*. Voir l'historique de la démarche du Comité par Victor Doré, p. 7-13. Sur l'enquête du père P.-É. Beaudoin : p. 9.

25. Discours de l'honorable HECTOR PERRIER, c.r., prononcé au Théâtre Rex, à Saint-Jérôme, le 3 novembre 1940, p. 10. BAnQ - Montréal, Fonds Hector Perrier, P 142.

Le discours du trône du 7 janvier 1941 à l'Assemblée législative va dans le même sens. On y affirme que les conditions actuelles de la guerre et celles de l'après-guerre « exigent un enseignement pratique et réaliste qui mettra notre jeunesse en état de conquérir une place plus importante dans la vie économique de notre pays²⁶ ».

C'est à l'occasion d'un débat percutant en Chambre que Perrier utilise les statistiques colligées par le père Beaudoin et les inspecteurs d'école pour pousser plus loin son plan de réforme²⁷. Après avoir évoqué le sous-financement des commissions scolaires et la stagnation du salaire des enseignants, il s'attaque au problème fondamental du faible taux de fréquentation scolaire au niveau primaire.

TABLEAU I

Fréquentation scolaire comparée au Québec et en Ontario (1941)²⁸

Années de scolarité	Québec		Ontario
	Catholiques	Protestants	
6 ^e année	41,4 %	89,7 %	95 %
7 ^e année	29,3 % ^a	83,0 %	78 %
12 ^e année	9,4 % ^b	19,8 %	26 %

- a. 26,9 % inscrits en 7^e année dans les écoles primaires, pour un total de 29,3 % en incluant la première année du cours classique.
- b. Pour la 12^e année, le pourcentage inclut le cours classique et les écoles techniques et spécialisées. Idem pour le pourcentage en Ontario.

Les statistiques commentées par Perrier démontrent un écart considérable entre les élèves catholiques et protestants à l'intérieur du Québec, en ce qui concerne la persévérance scolaire. La comparaison entre le Québec et l'Ontario s'avère encore plus désastreuse. « Dans notre province, dit-il, nos enfants fréquentent les écoles jusqu'à la 5^e, la 6^e et la 7^e année, mais pas tout le temps. Dans nos campagnes, nombreux sont les cas de fréquentation scolaire de deux ou trois mois pendant la 1^{ère}, 2^e et 3^e année, ce qui fait une assiduité réelle de quatre ans sur sept comme résultat ». Les causes de cette situation sont multiples, d'affirmer le ministre. Il y a, certes, le fait que nos familles sont nombreuses, mais le principal facteur est l'ignorance ou l'insouciance des parents qui se contentent de la situa-

26. Québec, *Débats de l'Assemblée législative*, 7 janvier 1941, p. 4.

27. JEAN-GUY GENEST, *Godbout*, Québec, Septentrion, 1996, p. 241.

28. Tableau colligé à partir des statistiques fournies par Hector Perrier à l'Assemblée législative, 23 et 24 avril 1941.

tion présente et ne se rendent pas compte des besoins et des exigences du présent pour leurs enfants. Considérant que la situation ne peut plus durer, il ajoute qu'il existe des remèdes à cet état de choses, sans préciser davantage sa pensée. Il espère, pour le moment, que les statistiques brutales qu'il a déposées en Chambre contribueront à « réveiller les consciences ».

Perrier poursuit son exposé en mettant de l'avant d'autres idées de réformes concernant l'uniformité des manuels scolaires et l'enseignement de l'anglais. « La connaissance de l'anglais, affirme-t-il, est une arme de défense et de conquête chez nous, et mériterait d'être instruite en tête du programme de toutes nos écoles ». L'anglais, selon lui, est mal enseigné dans les écoles francophones et il importe de former des enseignants plus compétents en cette matière. Pour atteindre cet objectif, il annonce des crédits de 100 000\$ rendus disponibles par le trésorier provincial, James Arthur Mathewson²⁹. Ces mesures en faveur de l'enseignement de l'anglais lui vaudront d'être accusé de mener une politique d'assimilation par les milieux nationalistes ; ce dont il se défendra³⁰.

Une autre mesure préconisée par Perrier suscite aussi la controverse et ne sera pas mise en œuvre : elle concerne la réalisation d'un manuel unique en histoire du Canada qui serait rédigé par une équipe d'historiens indépendants et utilisé dans toutes les écoles à travers le Canada³¹.

Les réformes en éducation proposées par Perrier en éducation allaient donc dans plusieurs directions, mais l'adoption d'une loi de fréquentation scolaire obligatoire demeurerait son objectif principal. Au début de l'année 1942, il se dit prêt à déposer un projet de loi en ce sens à l'Assemblée législative, mais le cardinal Villeneuve lui demande de sursoir d'un an ce dépôt. Il souhaite, en effet, réussir à convaincre les évêques encore récalcitrants de se rallier au principe de l'instruction obligatoire. Finalement, le 6 novembre 1942, le Comité catholique adopte à la majorité des voix (21 pour, 6 contre) une résolution en faveur de

29. Le Trésorier provincial J.-A. Mathewson (1890-1963), avocat de profession et député de Montréal - Notre-Dame-de-Grâce (1939-1948), avait été président de la Commission des Écoles protestantes de Montréal (1930-1933). C'était un allié de Perrier en matière de financement des commissions scolaires, des écoles techniques, du Conservatoire de Musique de la Province, etc.

30. Québec, *Débats de l'Assemblée législative*, 24 avril 1942, p. 21-22. Voir aussi : ROBERT RUMILLY, *Histoire de la province de Québec*, tome 39, *La Guerre de 1939-1945. Le plébiscite*, Montréal, Fides, 1969, p. 49-50.

31. *Ibid*, p. 23. JEAN-GUY GENEST, *op.cit.*, p. 194 et 278.

l'instruction obligatoire, présentée par Jules-Édouard Prévost et appuyée par M^{re} Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal (Annexe 1)³².

Selon Perrier, le cardinal Villeneuve a joué un rôle crucial au sein du Comité catholique en faveur de cette motion qui laissait désormais le champ libre au gouvernement Godbout³³. Dans ses remarques consignées dans le procès-verbal du Comité catholique, le cardinal Villeneuve affirme que ce renversement de situation ne constitue pas un blâme à l'égard du passé, alors que les évêques s'opposaient à l'in-



Le Cardinal Jean-Marie Rodrigue Villeneuve o.m.i. (1883-1947), archevêque de Québec (1931-1947), membre du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Archives des Dominicaines Missionnaires Adoratrices, Québec.

tervention de l'État dans le domaine de l'éducation. Il faut, dit-il, se mettre dans le contexte de l'époque alors que les réformes adoptées par les pays européens étaient « inspirées par l'esprit révolutionnaire et mises de l'avant par des francs-maçons notoires ». Contrairement à ses prédécesseurs au siège épiscopal de Québec, le cardinal Bégin et M^{re} Paul-Eugène Roy qui s'opposaient comme on l'a vu à l'instruction obligatoire, le cardinal Villeneuve considère que la doctrine catholique est maintenant « nette et ferme sur ce point jadis discuté » à la suite des encycliques de Pie XI. « La question d'opportunité toutefois demeure, c'est une matière libre », s'empresse d'ajouter le cardinal, un expert en casuistique et en philosophie morale³⁴. Dans son esprit, l'instruction obligatoire n'est pas une panacée, mais constitue néanmoins un pas important pour faire prendre conscience aux parents de leur devoir en matière d'éducation de leurs enfants. L'intervention de l'État dans ce domaine ne lui apparaît donc pas comme une étape vers la laïcisation de l'enseignement, mais plutôt comme une adaptation de l'éducation chrétienne aux conditions du monde moderne.

32. Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, *Procès-verbal du 17 décembre 1942*, p. 16.

33. Entrevue avec HECTOR PERRIER, 12 mai 1972, citée dans : JOHN A. TAYLOR, *The Honorable Hector Perrier and the Passage of Compulsory School Attendance Legislation in the Province of Quebec 1940-1943*, mémoire de maîtrise en Arts, Université d'Ottawa, 1973, p. 34.

34. Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, *Procès verbal du 17 décembre 1942*, p. 14.

Le feu vert du Comité catholique laisse désormais le champ libre à Perrier qui ne manque pas de manifester sa joie dans deux lettres qu'il adresse à son vieil ami, le sénateur Jules-Édouard Prévost en décembre 1942 :

J'ai regretté vivement votre départ si hâtif, mardi dernier. J'aurais voulu célébrer avec vous et monsieur Doré, la décision prise par le Comité catholique et qui couronnait la dure lutte que vous avez menée depuis trente-cinq ans. [...]

Vous comprendrez que d'ici la prochaine session, je demeure silencieux sur cet épineux problème, tant et aussi longtemps qu'il n'aura pas reçu la sanction de l'Assemblée législative³⁵

Perrier dépose le projet de loi 21 sur l'instruction obligatoire au printemps de 1943. Lors du débat en seconde lecture, le 15 avril, le ministre rappelle qu'il y a deux ans, il avait présenté à l'Assemblée des statistiques « qui n'ont jamais été contredites ». On y apprenait qu'en 1941-1942, pour 75 % des élèves franco-catholiques, la fréquentation scolaire se terminait à l'âge de 12 ou 13 ans. De plus, on comptait 48,930 enfants de 6 à 14 ans qui n'étaient pas inscrits dans une école, par rapport à 522, 910 inscrits. Par ailleurs, beaucoup d'enfants inscrits officiellement ne fréquentaient l'école que la moitié du temps. Plusieurs facteurs expliquent à la fois la non-fréquentation scolaire des uns et le décrochage ou la non-persévérance scolaire des autres, avait déjà précisé Perrier. Il y a d'abord certains facteurs objectifs tels que l'éloignement des écoles, la mauvaise santé des enfants et la pauvreté des familles. À cela s'ajoutent des facteurs subjectifs liés à l'attitude des parents qui préfèrent garder leurs enfants à la maison pour obtenir leur aide et qui ne voient pas l'utilité de l'école. Le gouvernement doit donc intervenir au niveau du financement et de la santé publique d'une part, tout en forçant les parents négligents à inscrire leurs enfants à l'école le plus longtemps possible, d'autre part. Il rappelle que l'instruction obligatoire est la norme dans tous les pays du monde sauf en Inde, en Argentine, au Mexique et en Iraq. Par ailleurs, d'autres mesures sont à prévoir après l'adoption de la loi, selon le ministre : une réforme des programmes, suivie de l'uniformité et de la gratuité des manuels scolaires. Cette tâche sera évidemment confiée au Conseil de l'Instruction publique, s'empresse-t-il d'ajouter pour respecter les sphères de compétence du système scolaire de l'époque³⁶.

La stratégie à la fois prudente et insistante de Perrier a finalement porté ses fruits. L'opposition unioniste se voit contrainte de retraiter en marge de l'essentiel.

35. HECTOR PERRIER à Jules-Édouard Prévost, 19 décembre 1942 et 28 décembre 1942. BAnQ Montréal, Fonds Hector Perrier.

36. Québec, *Débats de l'Assemblée législative*, 15 avril 1942, « Fréquentation scolaire », p. 1-6.

Son principal porte-parole, Onésime Gagnon, député de Matane, est forcé d'admettre que l'Église ne s'oppose plus à l'enseignement obligatoire et que les évêques y sont en majorité favorables. Mais il considère que le projet de loi est prématuré, en plus d'introduire, à tort, un principe pénal pour les parents fautifs. Il rappelle que par le passé, même les premiers ministres Lomer Gouin et Alexandre Taschereau s'étaient prononcés contre le principe de la coercition en éducation. Il vaudrait mieux, ajoute-t-il, que le gouvernement crée les conditions favorisant la fréquentation scolaire en aidant financièrement les parents et les commissions scolaires et en construisant de nouvelles écoles, comme le préconise le programme de l'Union nationale. L'amendement de l'opposition est cependant battu à l'Assemblée³⁷.

En dehors de l'Assemblée législative, l'opposition au projet de loi n'est pas très forte. Parmi les opposants, mentionnons, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Omer Héroux, rédacteur en chef du *Devoir*, et l'incroyable Thomas Chapais³⁸. De leur côté, la presse libérale francophone et l'ensemble de la presse anglophone saluent avec enthousiasme l'intervention du gouvernement en faveur de l'instruction obligatoire.

Le projet de loi 21 est finalement adopté par l'Assemblée législative, puis par le Conseil législatif qui, contrairement au projet de loi de 1897, ne s'y oppose pas. La loi reçoit la sanction royale le 26 mai 1943³⁹. Elle oblige les enfants de 6 à 14 ans à fréquenter l'école et prévoit l'imposition d'amendes aux parents qui en retirent leurs enfants avant l'âge permis. Elle dicte aussi les bases de la gratuité scolaire.

Quel a été l'impact à long terme de la loi sur l'Instruction obligatoire de 1943 ? Une nouvelle recherche s'imposerait pour mesurer l'évolution du taux de fréquentation scolaire et celui de la persévérance qui s'y rattache⁴⁰. De plus, le financement des commissions scolaires par le gouvernement a-t-il été à la hauteur des objectifs poursuivis par la loi ? De retour au pouvoir en 1944, le gouvernement Duplessis - qui avait toujours préféré une politique de construction de nouvelles écoles plutôt qu'une politique légale basée sur la coercition à l'égard des parents

37. Québec, *Débats de l'Assemblée législative*, 27 avril 1943, p. 2-10.

38. JEAN-GUY GENEST, *op. cit.*, p. 243.

39. Québec, Loi concernant la fréquentation scolaire obligatoire, *Statuts du Québec*, Geo. VI, chap. 13, 1943, p. 63-69.

40. Voir à ce sujet : THÉRÈSE HAMEL, « Obligation scolaire et travail des enfants au Québec 1900-1950 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 38, n° 1, 1984, p. 39-58.

- ne semble pas avoir fait appliquer la loi Perrier, s'il faut en croire les observations du père Georges Desjardins s.j. dans son livre *Les écoles du Québec* (1950)⁴¹.

Quoi qu'il en soit, le fait d'adhérer officiellement au principe de l'instruction obligatoire de la part de l'État constituait une victoire symbolique majeure : le Québec faisait un trait sur les débats idéologiques sans fin du passé, sans s'aliéner le clergé pour autant. La loi a sans doute contribué à sensibiliser l'opinion publique, et les parents au premier chef, quant à la nécessité d'une éducation plus poussée pour les jeunes. Par cette législation, le Québec rejoignait les nations modernes du XX^e siècle préoccupées de développement économique, de formation de la main-d'œuvre et d'ouverture à la culture. Ce prélude annonçait les réformes en profondeur à venir au cours de la Révolution tranquille.



Hector Perrier, accompagné de son épouse Aline et du premier ministre Adélard Godbout, vers 1940. Photographie inconnu. BAnQ – Montréal, Fonds Hector Perrier, P142, P65.

41. GEORGES DESJARDINS s.j., *Les écoles du Québec*, Montréal, Bellarmin, 1950, p. 104-105. L'auteur de conclure que « le Québec est la seule province du Canada qui ne doive rien de sa haute fréquentation scolaire (*sic.*) à une législation coercitive ». Il admet cependant que les enfants du Québec fréquentent l'école moins longtemps que les enfants des autres provinces.

Les vaines tentatives pour créer un conservatoire de musique d'État

Au moment de jeter les bases d'une première « politique culturelle » pour le Québec au début des années 1920, Athanase David avait manifesté le souhait de créer un conservatoire d'État pour la formation des musiciens, selon un modèle analogue à celui des écoles des Beaux-Arts de Montréal et de Québec. « Qui ne salue pas avec enthousiasme, avait-il déclaré à l'Assemblée législative en 1919, le superbe élan de l'âme musicale de notre race qui rendra avant longtemps possible et nécessaire, je le souhaite, la création d'un conservatoire national de musique⁴². » Ce souhait de David ne se réalisera pas sous sa gouverne.

Le projet de créer un tel conservatoire a une longue histoire. Calixa Laval-lée avait en vain proposé l'idée au gouvernement conservateur de Boucher de Boucherville, puis au gouvernement libéral de Joly de Lotbinière dès 1878. Divers projets esquissés à la fin du XIX^e siècle n'avaient pas eu plus de succès. La première réalisation dans ce domaine relève d'une initiative privée : celle d'Alphonse Laval-lée-Smith qui fonde à Montréal en 1905 un Conservatoire national de musique. Il assumera la direction jusqu'à sa mort, en 1912⁴³. Après une période de survie, ce conservatoire est relancé par Eugène Lapierre en 1928. Il réussit à l'affilier à l'Université de Montréal avec l'appui d'Édouard Montpetit. Caressant de grands projets pour son conservatoire, Lapierre tente de convaincre Athanase David de lui octroyer une subvention annuelle du secrétariat de la Province. En 1930, alors que la bibliothèque Saint-Sulpice connaît de graves difficultés financières, il prévoit même un montage financier incluant une participation du gouvernement provincial dans le but d'acheter l'immeuble pour le transformer en conservatoire et en salle de concert. Le ministre lui accorde une première subvention, mais refuse de s'avancer davantage. Manifestement, le modèle proposé par Lapierre ne plaisait guère à David qui aurait préféré un conservatoire sous l'autorité de d'État plutôt que sous le contrôle de l'Université de Montréal et du clergé⁴⁴. Le projet n'a pas eu de suites, bien que le conservatoire en question ait maintenu ses activités avec des moyens limités durant les années 1930.

Il faut dire que le milieu musical québécois était divisé quant à l'opportunité de créer un conservatoire d'État. L'Université Laval, qui avait mis sur pied une École de musique en 1922, voyait d'un mauvais œil la concurrence appréhendée

42. Québec, *Débats de l'Assemblée législative*, 13 février 1919, p. 182.

43. GILLES POTVIN, « Alphonse Lavallée-Smith », *Dictionnaire biographique du Canada, (en ligne)*, http://biographi.ca/009004-119.01-f.php?id_nbr=7515.

44. Rapport du consul général de France, LUDOVIC CARTERON (17 mai 1930), cité dans : MARIE-THÉRÈSE LEFEBVRE, *Rodolphe Mathieu*, Québec, Septentrion, 2005.

d'un conservatoire d'État, malgré le fait que le programme de Laval se limitait, pour l'essentiel, à la musique liturgique au cours des premières années⁴⁵. De plus, contrairement à l'enseignement des Beaux-Arts, le terrain de l'enseignement musical était déjà fort occupé par les communautés religieuses féminines, particulièrement à Montréal. Enfin, les professeurs de musique à la leçon qui dispensaient un enseignement privé voyaient aussi dans un conservatoire d'État, la fin de leur lucrative entreprise.

Devant l'absence d'une coordination d'ensemble, l'enseignement musical au Québec demeurait anarchique et fort incomplet. Des voix commençaient à se faire entendre pour que l'État intervienne dont celle du compositeur Claude Champagne. Conscient des lacunes du système québécois après un séjour d'études en France, de 1921 à 1928, il se faisait l'avocat d'un enseignement beaucoup plus fondamental et polyvalent, ce qui veut dire inclusion de l'écriture musicale et de la composition, au lieu de la stricte formation d'instrumentistes.

En 1937, les esprits semblaient mûrs pour relancer le projet d'un conservatoire provincial de musique. Incité par Eugène Lapierre et d'autres acteurs du milieu musical à aller de l'avant, Albiny Paquette, secrétaire de la Province sous le premier gouvernement de l'Union nationale, annonce la création d'une commission d'enquête sur la situation de la musique au Québec. Composée de huit membres, cette commission se réunit à cinq reprises entre novembre 1937 et le 12 mars 1938, date de remise de son rapport⁴⁶. Ce rapport d'à peine deux pages contenait cinq propositions, mais ne reposait pas sur une étude sérieuse de la situation. Il trahissait, par ailleurs, une division au sein des commissaires. Tout au plus, préconisait-il timidement la fondation d'un Conservatoire pro-

45. MARIE-THÉRÈSE LEFEBVRE, « Histoire du Conservatoire national de musique : 1922-1950 », *Les Cahiers de l'ARMuQ*, n° 3, juin 1984, p. 39.

46. Présidée par Arthur Letondal, organiste de la cathédrale de Montréal et professeur à l'Institut Nazareth, la commission comprend également Robert Talbot, directeur de l'École de musique de l'Université Laval et chef de la Société symphonique de Québec, Omer Létourneau, président de l'Académie de musique de Québec, Henri Gagnon, organiste titulaire à la basilique de Québec et professeur à l'École de musique de l'Université Laval et au Séminaire de Québec, Charles Delvenne, directeur de l'Harmonie de Sherbrooke, Guillaume Dupuis, directeur de l'enseignement du solfège de la Province, Eugène Lapierre directeur du Conservatoire national de musique de Montréal, Hugh P. Bell, critique musical au *Montreal Daily Star* et Auguste Descarries, professeur de piano d'Outremont, qui agit comme secrétaire de la commission : FRÉDÉRIC PELLETIER, « La vie musicale », *Le Devoir*, samedi 2 octobre 1937 ; *La Presse*, novembre 1937.

vincial dont « le fonctionnement et la modalité seraient décidés ultérieurement⁴⁷ ».

Il semble que ce rapport laconique ait laissé le gouvernement sur sa faim puisque Jean Bruchési, sous-secrétaire de la Province, demande au compositeur Claude Champagne et à Henri Gagnon, organiste et professeur de musique bien connu de Québec, d'entreprendre une recherche sur la situation de la musique dans la province de Québec depuis les 20 dernières années. Dans leur rapport, les deux musiciens - après avoir passé en revue l'ensemble des programmes de formation musicale offerts dans les écoles québécoises - en arrivent à la conclusion que cet enseignement en langue française « manque d'unité et de doctrine », en plus de n'être offert qu'aux filles. Seul le Conservatoire de l'Université McGill, dont le programme n'est offert qu'en anglais, offre une formation complète. D'où la nécessité de créer un conservatoire d'État qui permettrait à l'élève « d'acquérir tôt dans sa carrière une formation musicale complète » incluant le solfège, la technique d'écriture musicale, l'histoire de la musique, l'orchestration, en plus de la maîtrise d'un ou de plusieurs instruments⁴⁸.



Henri Gagnon (1887-1961), organiste et professeur de musique.

Archives du Conservatoire de musique de Québec.

Claude Champagne (1891-1965), compositeur et professeur de musique.

Caricature d'Harry Pollack. BAnQ – Montréal, Fonds Claude Champagne NL8129.

47. *Appréciation des rapports et desiderata de la Commission d'étude sur l'enseignement de la musique dans la province*, [1938 ?], Fonds Wilfrid Pelletier, BAnQ-Montréal, Mss-20/24/51. *Résumé des documents de la Commission d'étude sur l'enseignement de la musique dans la province de Québec*, Fonds Claude Champagne, Bibliothèque et Archives Canada, 12 mars 1938, 1972/11F1,1, p. 8.

48. CLAUDE CHAMPAGNE et HENRI GAGNON, *Résumé d'une enquête sur la musique dans la province de Québec*, 17 janvier 1939, Fonds Wilfrid Pelletier, BAnQ Montréal, ms 20/24/51, p. 1.

Toujours à la demande de Jean Bruchési, Champagne et Gagnon préparent un plan pour le futur conservatoire d'État. Ce plan, qui servira de base à l'établissement créé par le gouvernement Godbout en 1942, propose d'affilier les principales écoles de musique existantes au Conservatoire, et prévoit des écoles préparatoires dans les régions du Québec. Le Conservatoire serait établi à Montréal avec une succursale à Québec. Accessible tant aux filles qu'aux garçons, l'établissement à la fois laïque et publique, n'offrirait pas cependant de cours gratuits⁴⁹.

Hector Perrier et la création du Conservatoire de musique de la province de Québec

Au moment où Hector Perrier entre en fonction comme secrétaire de la Province, en octobre 1940, le projet de conservatoire d'État a été mis en veilleuse. Jean Bruchési qui occupe toujours son poste de sous-secrétaire de la Province, s'empresse d'écrire à Claude Champagne pour l'inciter à la patience, car le dossier pourrait, selon lui, débloquer sous peu. En effet, le chef d'orchestre de la Société des concerts symphoniques de Montréal, Désiré Defauw, propose à Perrier de créer ce conservatoire « suivant le projet déjà préparé par monsieur Claude Champagne ». Il souhaiterait évidemment en assurer la direction⁵⁰.

Le secrétaire de la province ne perd pas de temps et présente, le 27 mai 1942, le projet de loi 63 « instituant le Conservatoire de musique et d'art dramatique de la province de Québec ». Discuté en comité plénier à l'Assemblée législative, le projet de loi suscite certaines réticences de la part de l'opposition. Duplessis se demande si le moment est opportun pour créer une école de musique et de théâtre, compte tenu du fait que le Canada est en guerre. Quant au gouvernement, il prévoit un budget de démarrage de 30 000\$ pour le conservatoire, soit la moitié de la somme proposée dans le plan de Claude Champagne.

Intervenant dans le débat, Antonio Talbot, député de Chicoutimi, fait remarquer que « le sénateur Athanase David, ancien secrétaire de la province, a voulu fonder un conservatoire de musique et son sous-ministre, feu Charles-Joseph

49. CLAUDE CHAMPAGNE, *Plan pour un conservatoire d'État*, janv. 1939, 15 p. Fonds Claude Champagne, Bibliothèque et Archives Canada, 1972-11/F1, 2. Champagne s'oppose à la gratuité scolaire pour deux raisons : d'abord pour ne pas faire concurrence induite aux écoles de musique des communautés religieuses qui imposent des frais de scolarité ; ensuite pour éviter les élèves parasites puisque les frais de scolarité encouragent l'effort et cultivent la motivation des individus.

50. JEAN BRUCHÉSI à Claude Champagne, 28 mars 1941. Fonds Claude Champagne, BAnC, 1972-11/F1, 2 ; DÉSIÉRE DEFAUW à Hector Perrier, 27 mars 1941. Fonds Claude Champagne, BAnC, 1972-11/F1, 1.

Simard, disait lui aussi qu'il ne fallait pas faire les choses à moitié ». En appui à son collègue de l'opposition, Albiny Paquette, député de Labelle et ancien secrétaire de la Province sous l'Union nationale considérait également que le projet n'était pas viable avec un budget aussi restreint et qu'il valait mieux reporter la décision à l'année suivante. « Le député de Labelle a peut-être rêvé grand, de répliquer Perrier, mais il n'a rien fait du tout⁵¹. »



Hector Perrier, secrétaire de la Province [4^e à partir de la dr.], lors d'un concert à Montréal vers 1940. Photographe inconnu. BAnQ – Montréal, Fonds Hector Perrier, P 142, P11.

Le projet de loi est finalement adopté à l'Assemblée législative et Wilfrid Pelletier est nommé directeur du conservatoire, le 20 novembre 1942. Plusieurs raisons expliquent le choix du ministre Perrier en faveur de Pelletier. Outre le fait que les deux hommes avaient fréquenté la même école primaire dans leur jeunesse, Pelletier, une figure marquante de la scène musicale au Québec, jouissait d'une bonne réputation comme organisateur⁵². Dans ses mémoires, celui-ci raconte qu'au début des années 1940 il dirigeait les *Metropolitan Opera Auditions on the Air* à New York, les dimanches après-midi. Or, chaque fois que Perrier se rendait

51. Québec, *Débats de l'Assemblée législative*, 27 mai 1942.

52. CÉCILE HUOT, *Évolution de la vie musicale du Québec sous l'influence de Wilfrid Pelletier*, Thèse de Doctorat, Université de Toulouse / Le Mirail, 1973, p. 200-202.

dans la métropole américaine, il ne manquait pas d'assister à ces auditions. Pelletier en aurait profité pour le sensibiliser à la nécessité de créer un conservatoire public lors d'échanges qui suivaient ces auditions⁵³.

Wilfrid Pelletier a, sans contredit, joué un rôle important dans la création du Conservatoire, comme d'ailleurs beaucoup d'autres acteurs de la scène culturelle qui avaient, au fil des décennies, fait entendre leur voix pour promouvoir un tel projet auprès des hommes politiques. La conjoncture du début des années 1940 y était sans doute plus favorable, malgré les contraintes budgétaires liées à la Seconde Guerre mondiale. Cependant, il appartient à Hector Perrier d'avoir porté le projet au conseil des ministres et de l'avoir mené à terme.

Outre Wilfrid Pelletier comme directeur, l'équipe fondatrice du Conservatoire comprenait Claude Champagne (assistant-directeur), Jean Vallerand (secrétaire) et Annette Doré (bibliothécaire-archiviste). Au cours des premières années, Wilfrid Pelletier assume la direction des deux conservatoires, soit celui de Montréal implanté en 1943 et celui de Québec en 1944. Henri Gagnon lui succède comme directeur du Conservatoire de Québec en 1946⁵⁴.



L'équipe fondatrice du Conservatoire de musique de la province de Québec. Assis de g. à dr. : Wilfrid Pelletier, directeur, Claude Champagne directeur-adjoint, Claire Bissonnette, secrétaire. Debout : Annette Doré, bibliothécaire-archiviste, Jean Vallerand, secrétaire du Conservatoire.

Photo Henri Paul. Bibliothèque et Archives Canada, Fonds Claude Champagne, NL016826.

53. WILFRID PELLETIER, « Un projet qui prit naissance à New York », *Culture vivante*, n° 11, décembre 1968, p. 3.

54. FERNAND HARVEY, « La vie culturelle, 1940-2008 », dans : MARC VALLIÈRES et al., *Histoire de Québec et de sa région*, tome 3, 1940-2008, Québec, INRS et Presses de l'Université Laval, 2008, p. 1930.

Inspirés du modèle français, les conservatoires de Montréal et de Québec constituaient alors des établissements uniques en Amérique du Nord, compte tenu de leurs trois grandes caractéristiques : gratuité des cours, mixité des élèves et laïcité des orientations institutionnelles. Manifestement, Perrier n'a pas tenu compte des objections de Champagne concernant la gratuité. L'orientation générale des conservatoires est analogue à celle qui a prévalu lors de la création des écoles des Beaux-Arts de Québec et de Montréal, en 1922. Dans les deux cas, le clergé n'a pas été associé à leur création, ni à leur direction, bien qu'une collaboration ait été entreprise avec les maisons d'enseignement catholique existantes.

La réouverture de la bibliothèque Saint-Sulpice

À son arrivée au secrétariat de la Province, Hector Perrier hérite d'un autre dossier qui trainait en longueur : celui de la bibliothèque Saint-Sulpice, fermée au public depuis 1931. Les Sulpiciens avaient fait construire, à leurs frais, un immeuble de prestige pour abriter cette bibliothèque, rue Saint-Denis à Montréal. Ouverte au public en 1915, elle prenait le relais de leur ancien Cabinet de lecture dont l'immeuble avait été démoli quatre ans plus tôt. Malgré leur soutien au cours des années, la bibliothèque Saint-Sulpice connaît des difficultés de financement dès 1925, alors que la communauté procède à des suppressions au sein du personnel comme dans l'achat de livres tout en cherchant à obtenir un meilleur rendement de location pour sa salle de conférence⁵⁵. La crise économique de 1929 ne fait qu'empirer la situation, compte tenu de la lourde dette des Sulpiciens pour l'ensemble de leurs œuvres et immeubles.

La bibliothèque Saint-Sulpice s'était acquise une solide réputation de référence documentaire, notamment en histoire du Canada, en plus de servir durant plusieurs années de dépôt pour une importante partie des collections de livres de l'Université de Montréal. Étudiants et érudits la fréquentaient pour leurs travaux de recherche.

Afin de sauver les Sulpiciens de la faillite, le gouvernement unioniste de Maurice Duplessis fait adopter la loi 58, en mai 1937, qui permet d'administrer les biens de cette communauté en fidéicommiss, garantissant ainsi leur dette jusqu'à concurrence de 5 millions de dollars. Cependant, cette mesure de sauvegarde ne réglait pas pour autant le cas de la bibliothèque qui demeurait fermée. Le montant des taxes impayées s'élevait alors à 464 000\$⁵⁶.

55. JEAN-RENÉ LASSONDE, *La bibliothèque Saint-Sulpice, 1910-1931*, 2^e éd., Montréal, Bibliothèque nationale du Québec, 1987, p. 290-291.

56. JEAN-RENÉ LASSONDE, *op. cit.*, p. 318-319.

Le gouvernement libéral d'Adélard Godbout reprend le dossier après les élections de l'automne 1939. La loi 15, parrainée par le ministre des Travaux publics, T.-D. Bouchard, et sanctionnée le 13 mars 1941, permet l'achat de la bibliothèque Saint-Sulpice par le gouvernement pour le montant des taxes municipales dont le total atteint alors 742 000\$. À titre de secrétaire de la Province, Hector Perrier assume la responsabilité de relancer la bibliothèque. Les usagers espèrent une réouverture rapide, mais les délais s'accumulent. La transaction d'achat ne s'effectue qu'en janvier 1942 et il faut ensuite procéder à divers travaux de mise aux normes de l'immeuble et à l'embauche du personnel. Jean-Marie Nadeau, avocat et professeur d'histoire à l'Université de Montréal, est nommé conservateur de la bibliothèque alors que Gérard Malchelosse l'assiste à titre de directeur technique⁵⁷. À la demande du ministre Perrier, le personnel de la bibliothèque doit procéder à l'inventaire et au catalogage de la vaste collection de livres. Il faut aussi compléter la mise à jour des collections, interrompue depuis 1931, sans compter que la guerre rend impossible l'achat de livres en France sous l'Occupation⁵⁸.

La réouverture officielle a finalement lieu le 16 janvier 1944 en présence du ministre Perrier, de M^{gr} Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal, de M^{gr} Olivier Maurault, recteur de l'Université de Montréal, d'Adhémar Raynault, maire de Montréal et de Jean Bruchési, sous-secrétaire de la Province. Dans son allocution, le ministre affirme la volonté de son gouvernement de maintenir la vocation de Saint-Sulpice comme « centre de culture et de recherche⁵⁹ ».

La réouverture de la bibliothèque Saint-Sulpice n'a pas suscité de débat idéologique, compte tenu du caractère avant tout scientifique et culturel de ses collections. Du côté politique, l'Union nationale plutôt sympathique aux Sulpiciens depuis sa loi de sauvetage de 1937, n'a pas fait objection. Maurice Duplessis s'est contenté d'affirmer que le moment était mal choisi pour prendre une telle décision, comme il l'avait fait dans le dossier du Conservatoire de musique de la province à Montréal.

57. Ægidius Fauteux avait été conservateur de Saint-Sulpice jusqu'à sa fermeture en 1931, pour ensuite passer à la Bibliothèque centrale de Montréal jusqu'à son décès en 1941.

58. *Le Devoir*, 13 avril 1942, p. 3 ; *Le Devoir*, 4 mars 1943, p. 3 ; *Le Devoir*, 11 mai 1943, p. 2. Par ailleurs, avant d'acquérir la bibliothèque, le gouvernement Godbout avait fait dresser en 1939 un premier inventaire par René Garneau, conservateur-adjoint de la bibliothèque de la Législature à Québec, PHILIPPE LA FERRIÈRE, « Saint-Sulpice et ses origines », *Le Devoir*, 1^{er} avril 1944, p. 7.

59. *La Patrie*, 17 janvier 1944, p. 13. Parmi les invités apparaissant sur la photo qui accompagne l'article, on distingue également Jean-Marie Nadeau, conservateur de la Bibliothèque, l'abbé Paul Touchette, M^{gr} J.-E. Moreau, supérieur des Sulpiciens et madame Aline Perrier.

Le Secrétariat de la Province et l'aide à la culture



Vernissage de l'exposition rétrospective de Clarence Gagnon au Musée du Québec en 1942. De g à dr. : Jean Bruchési, sous-secrétaire de la Province, le ministre Hector Perrier, Paul Rainville, directeur du musée... Photographie inconnu. BAnQ – Montréal, Fonds Hector Perrier, P142, P45.

Une analyse des Comptes publics permet de constater que l'aide aux arts et à la culture se maintient entre 1936 et 1944. Bien que la présentation quelque peu byzantine et désordonnée de ces statistiques rend difficile l'établissement de séries statistiques fiables, on peut néanmoins établir un ordre de grandeur à différents postes budgétaires concernant le soutien aux arts et à la culture. Sous le régime de l'Union nationale (1936-1939), les dépenses régulières en culture se maintiennent à peu près au même niveau en comparaison avec la fin du régime Taschereau (1935-1936). On note cependant une faible augmentation du budget consacré aux écoles de Beaux-Arts de Montréal et de Québec, ainsi qu'aux bourses d'Europe. Cette tendance se poursuit sous le régime Godbout et trois nouveaux postes budgétaires institutionnels viennent s'ajouter à partir de 1942-1943. Il s'agit de celui de la Bibliothèque Saint-Sulpice (49 427\$), du Conservatoire de musique de la province de Québec (22 221\$) et de l'École des arts graphiques (92 748\$). Quant au Musée de la Province, son budget est augmenté sensiblement pour l'année budgétaire 1943-1944 (74 188\$). [Voir l'annexe 2]



Inauguration de l'École des Arts graphiques de Montréal, mars 1943. Assis, de g à dr. : deux femmes non identifiées, Mgr Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal, le ministre Hector Perrier, Louis-Philippe Beaudoin, directeur de l'École, Aline Perrier, épouse du ministre et Adhémar Raynault, maire de Montréal. Photographie inconnu. BAnQ – Montréal, Fonds Hector Perrier, P142, P35.

* * *

Quel bilan établir du mandat relativement bref d'Hector Perrier à titre de secrétaire de la Province ? L'adoption de la loi de l'instruction obligatoire en 1943 constitue à n'en pas douter un fait marquant parmi ses réalisations. Même si les mentalités avaient évolué au Québec quant à l'intervention de l'État dans le domaine scolaire, l'adoption d'une telle législation était loin d'être acquise au début des années 1940. Il aura fallu toute l'habileté politique de Perrier et l'appui du premier ministre Adélard Godbout pour vaincre les obstacles historiques qui se dressaient au passage. Contraint par un système scolaire dont les origines remontaient à 1875, Perrier devait vaincre, avant tout, les réticences du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Il s'y est employé avec l'aide de certains membres influents, dont le cardinal Rodrigue Villeneuve, archevêque de Québec, ainsi que deux amis de longue date : le sénateur Jules-Édouard Prévost et Victor Doré, surintendant de l'Instruction publique. Forts des résultats d'une

étude statistique montrant le retard du Québec en matière de scolarisation comparativement aux autres provinces canadiennes, il réussit à empêcher l'opposition unioniste à porter le débat sur le terrain de l'idéologie anti-Étatique. Cependant, la défaite du gouvernement Godbout, en 1944, n'a pas permis de donner à cette loi toute la portée qu'elle aurait dû avoir.

L'action d'Hector Perrier ne s'est pas limitée au domaine de l'éducation ; elle a aussi touché la culture. Son esprit de décision et son ouverture aux arts ont également permis le déblocage de deux dossiers qui demeuraient enlisés depuis plusieurs années : la création d'un Conservatoire de musique d'État en 1942 et la réouverture de la bibliothèque Saint-Sulpice en 1943, après son acquisition par le gouvernement provincial. Cette bibliothèque allait devenir la Bibliothèque nationale du Québec en 1967⁶⁰.

Compte tenu de ce bilan positif, le passage d'Hector Perrier en politique active méritait d'être mieux connu. Il permet de comprendre le rôle des acteurs par rapport aux institutions à créer ou à réformer. Ces agents de changement doivent bénéficier, comme on a pu le constater, non seulement d'un contexte favorable, mais aussi de l'appui d'un réseau de personnes influentes qui partagent les mêmes objectifs afin de vaincre la résistance des opposants et le poids de l'histoire. De la sorte, Perrier aura réussi à faire avancer Québec dans le domaine de l'éducation et de la culture, et ce malgré les contraintes budgétaires imposées durant les années de guerre.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Hector Perrier', written in a cursive style.

60. DENIS GOULET, *Bibliothèque et Archives nationales du Québec. Un siècle d'histoire*, Montréal, Fides, 2009, 359 p.

ANNEXE 1

L'adoption du principe de l'instruction obligatoire au Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique 17 décembre 1942⁶¹

Ont voté pour : 21 membres

L'hon. Jules-Édouard Prévost, sénateur (proposé)
 M^{gr} Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal, (appui)
 Son Ém. le cardinal Rodrigue Villeneuve o.m.i., archevêché de Québec
 M. Victor Doré, surintendant de l'Instruction publique
 M^{gr} Alexandre Vachon, archevêque d'Ottawa
 M^{gr} Joseph-Eugène Limoges, évêque de Mont-Laurier
 M^{gr} Georges Courchesne, évêque de Rimouski
 M^{gr} Joseph-Arthur Papineau, évêque de Joliette
 M^{gr} Athanase Forget, évêque de Saint-Jean
 M^{gr} Charles Leo Nelligan, évêque de Pembrooke
 M^{gr} O.Z. Letendre, vicaire-général de Sherbrooke (représentant Mgr Philippe Desranleau)
 M^{gr} Albiny Lafortune, évêque de Nicolet
 M^{gr} Georges-Arthur Melançon, évêque de Chicoutimi
 L'hon. Antonin Galipeault, juge à la Cour du banc du roi
 L'hon. Hector Authier, député fédéral libéral de Chapleau
 L'hon. Cyrille-F. Delâge, ex-surintendant de l'Instruction publique (1916-1939)
 M. Jean-Paul Labarre, inspecteur général des écoles normales
 M. Augustin Frigon, assistant-gérant général de Radio-Canada
 M. Jos.-A. Trudel, n.p.
 M. Michael Mc Manus, principal de l'École Saint-Patrice
 M. Gerald Coughlin, c.r.

Contre : 6 membres

M^{gr} Arthur Douville, évêque de Saint-Hyacinthe
 M^{gr} Alfred-Odilon Comtois, évêque de Trois-Rivières
 M^{gr} Joseph-Alfred Langlois, évêque de Valleyfield
 M^{gr} Henri Belleau o.m.i., vicaire apostolique de la Baie James
 Sir Joseph-Mathias Tellier, ex-juge en chef de la province de Québec
 L'hon. Hyacinthe-Adélard Fortier, juge du district de Trois-Rivières.

Absent :

Sir Thomas Chapais, sénateur et conseiller législatif (Il affirme qu'il aurait voté contre).

61. Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, 17 décembre 1941, p. 16.

ANNEXE 2

Dépenses du Secrétariat de la province en relation avec les arts et la culture, 1935-1945

	1935-36	1936-37	1937-38	1938-39	1939-40	1940-41	1941-42	1942-43	1943-44	1944-45
Enseignement :										
École des beaux-arts de Montréal	48 659	48 658	45 784	55 064	57 847	51 562	68 726	70 408	76 497	89 106
École des beaux-arts de Québec	33 409	31 816	31 816	31 511	31 249	23 450	29 530	28 529	29 791	32 270
École du meuble				29 085	32 500	24 500	34 000	51 000	66 882	77 197
École des arts graphiques									92 748	101 714
Conservatoire de musique								22 221	64 567	97 986
Conservatoire Lasalle - théâtre	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Musées, Archives, Patrimoine :										
Musée du Québec et archives	28 990	38 689	37 896	41 839	37 056	33 777	34 426	34 435	74 118	42 329
Commission monuments historiques	1 630	1 629	2 500	5 224	2 868	3 039	4 447	4 683	4 894	4 996
Bibliothèques :										
Saint-Sulpice - Montréal								49 427	46 635	19 896
Institut canadien Québec		1 000		2 500	2 500	1 875		17 500		
Prix et bourses:										
Prix d'Europe en musique	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	
Bourses d'Europe/USA	18 554	26 553	25 387	30 000	27 814	18 000	25 838	24 075	25 696	24 902
Prix David	5 000	5 000	4 645	4 802	3 839	4 651	3 738	4 886	4 975	4 888
Achat / distribution de livres	n.d.	n.d.	4 988	30 058	25 014	57 282	52 298	70 749	31 541	54 248
Subventions à diverses associations								43 828	92 548	79 709
ACEAS			1 000	5 000	5 000	3 500	5 000	5 000	5 000	5 000
Institut scientifique franco-canadien					6 000	6 000	6 000	4 000		

Source: Québec, Comptes publics, 1935-1936 à 1944-1945. Compilations partielles de Fernand Harvey, excluant les dépenses d'immobilisation n.b. Les montants indiqués pour l'achat de livres québécois n'ont pu être calculés avec précision entre 1936 et 1941. Quant aux montants octroyés aux multiples associations culturelles de tous genres, leur calcul nécessiterait une analyse détaillée.